

SÉLECTION

2027

IFAS

pour entrer en école
d'**aide-soignant**

CONSTITUTION DU **DOSSIER**
ENTRETIEN DE MOTIVATION

C. Pelletier

C. Rousseau

DUNOD

La référence pour entrer dans le paramédical

Crédits Photos

p. 241 : © Fotolia-vectorfusionart

Droits réservés : malgré nos efforts, il nous a été impossible de joindre certains éditeurs ou ayants-droits pour solliciter leur autorisation de reproduction, mais nous avons naturellement réservé en notre comptabilité des droits usuels.

Direction artistique : Nicolas Wiel
Conception graphique : Pierre-André Gualino
Conception de maquette : SG Créations
Illustrations : Domino et Soft Office
Infographies : Mélissa Jallier-Lundgren
Mise en page : Belle Page
Édition : Péma Szalewa



NOUS PROTÉGEONS LE DROIT D'AUTEUR :

Ce livre ne peut être reproduit ni utiliser à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. Le fouille de textes et de données est interdites conformément à l'article 4(3) de la directive (UE) 2019/790.

Toute reproduction ou diffusion de cet ouvrage, même partielle, sans autorisation, est strictement interdite.

Le piratage porte atteinte au travail des auteurs et fragilise l'ensemble de la chaîne du livre.

En partageant ou reproduisant ce livre illégalement, vous mettez en danger celles et ceux qui le créent, le produisent et le diffuse.



NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

Nos livres sont imprimés principalement sur des papiers certifiés dans des formats optimisés pour limiter la perte.

Nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe.

© Dunod, 2026

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-090059-6

Table des matières

PARTIE 1	De candidat à professionnel	1
■ De l'inscription aux résultats	2	3 Ce qu'il faut savoir sur la profession d'AS 25
1 Découvrir la sélection d'AS	3	4 Se préparer à la sélection à l'entrée en IFAS 32
2 Ce qu'il faut savoir sur la formation d'AS	12	
PARTIE 2	Le dossier de sélection	37
5 Ce qu'il faut savoir sur la sélection sur dossier	38	8 La présentation du projet professionnel 51
6 Le curriculum vitæ	43	9 L'analyse de la situation professionnelle/personnelle 57
7 La lettre de motivation	46	
PARTIE 3	Tout pour se préparer à l'entretien d'admission	61
10 Ce qu'il faut savoir sur l'entretien d'admission	62	11 Faire face aux 15 principales questions du jury 69
		12 Gérer votre stress 77
PARTIE 4	L'essentiel à savoir pour l'examen	81
■ La santé en France et dans le monde	82	■ Les maladies à incidence sociale 108
13 La santé publique	83	20 Les maladies cardiovasculaires (MCV) 109
14 La santé de la population en France	86	21 Le cancer 111
15 Hygiène et comportements de santé	91	22 La santé mentale 114
16 Conduites à risque et addictions	95	23 Les maladies infectieuses 115
17 Le système sanitaire français	98	24 Les IST et le SIDA 118
18 Les métiers de la santé aujourd'hui	102	■ L'éthique 121
19 La santé dans les pays en développement	104	25 Les lois de bioéthique 122
		26 Les dons d'organes et les dons de sang 124

27 La procréation, les tests génétiques et le clonage	127	■ La solidarité et l'intégration	164
28 La fin de vie et l'euthanasie	132	37 Protection sociale et solidarité	165
■ Le contexte économique et politique mondial	135	38 La famille	167
29 La mondialisation et les inégalités dans le monde	136	39 L'école	169
30 Pollution, changement climatique et écologie	141	40 Le travail et le chômage	171
31 La société de consommation et les loisirs	146	41 La liberté de croyance et la laïcité	174
32 Les nouvelles technologies	149	42 La pauvreté, la précarité et l'accès aux droits	176
■ L'exclusion sociale	152	■ Les rapports de sexe et de génération dans la société	179
33 Le logement	153	43 Les inégalités femmes/hommes	180
34 Les discriminations, l'immigration et le racisme	156	44 Les violences conjugales	183
35 Le handicap	159	45 La sexualité, la contraception et l'IVG	186
36 La maltraitance	162	46 L'enfance et l'adolescence	188
		47 La vieillesse et le vieillissement	191

DE CANDIDAT À PROFESSIONNEL

Partie

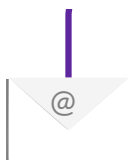
1

1	Découvrir la sélection d'AS	3
2	Ce qu'il faut savoir sur la formation d'AS	12
3	Ce qu'il faut savoir sur la profession d'AS	25
4	Se préparer à la sélection à l'entrée en IFAS	32

DE L'INSCRIPTION AUX RÉSULTATS



Je m'inscris à la sélection de l'école de mon choix.



Je reçois un e-mail de confirmation de mon inscription.



Examen du dossier : seuls les candidats dont le dossier est retenu sont admissibles et convoqués à l'oral. Ils doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne.

Je reçois ma convocation à l'oral d'admission.



ORAL D'ADMISSION



Exposé



15-20 min

RÉSULTATS



J'obtiens au moins la moyenne à l'épreuve orale pour être admis et inscrit sur la liste principale ou complémentaire en fonction de mon classement.



Je dispose de **10** jours pour confirmer mon admission par courrier recommandé avec un avis de réception.

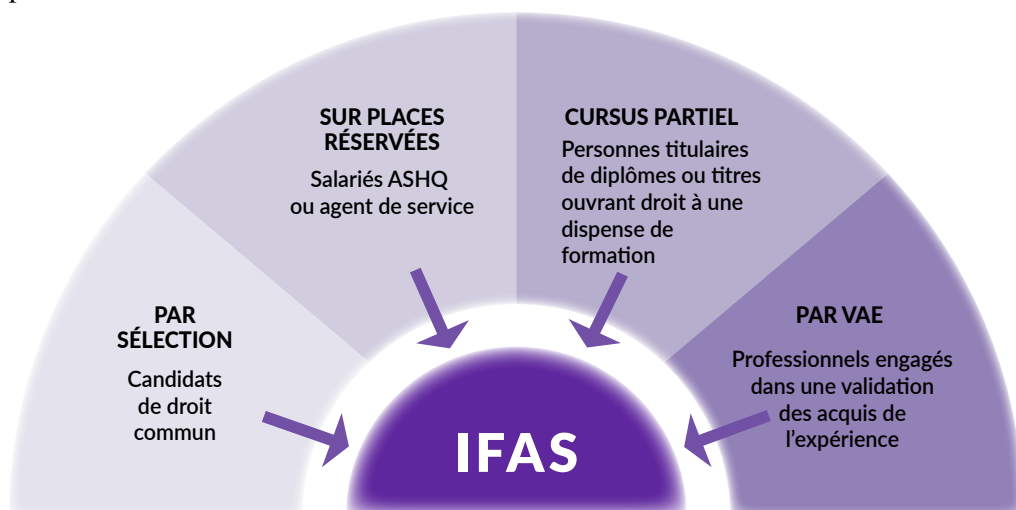
Découvrir la sélection d'AS

1

De candidat
à professionnel

1 Quelles sont les voies d'admission aux instituts de formation ?

Il existe quatre voies d'accès, selon le profil des candidats conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'état d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.



L'inscription en IFAS est uniquement conditionnée à l'âge du candidat. Ce dernier doit être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée et, généralement, il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Aucun diplôme spécifique n'est imposé pour se présenter aux épreuves de sélection.

► Les candidats bénéficiant d'une dispense partielle de formation

Les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP (accompagnement, soins, services à la personne) et SAPAT (services aux personnes et aux territoires). Les candidats titulaires du diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) ou d'auxiliaire de puériculture (DEAP), du diplôme ou du certificat de capacité d'ambulancier, du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS*), de la mention complémentaire d'aide à domicile, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile (CAFAD), du diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP*) ou du titre professionnel d'assistant de vie aux familles.

Les quotas d'étudiants à admettre par les IFAS sont contingentés. Ils sont fixés par le ministère de la Santé.

2 Dans quels IFAS candidater ?

Il est recommandé de s'inscrire au minimum dans 3 écoles, voire plus si cela est possible. Ainsi, vous vous offrirez plus d'opportunités de réussir.

Votre critère de choix ne peut pas être la seule proximité géographique de votre lieu de résidence. D'autres aspects sont tout aussi importants :

- **Le projet pédagogique** de l'institut de formation ; il précise les objectifs de formation et indique les moyens mis en œuvre pour leur réalisation et leur évaluation.
- **La taille de l'école** : les établissements de petite taille permettent une certaine convivialité et surtout un encadrement pédagogique plus individualisé, conditions idéales pour les candidats ayant besoin d'être accompagnés pendant la formation ou pendant les périodes de stage. À l'inverse, ceux de plus grande taille offrent une plus grande diversité de stages à proximité, plus de possibilités de logement, etc.
- **Le coût de la formation** : les frais de scolarité demandés aux étudiants peuvent s'élever de 6 000 à 9 000 €, pour un cursus complet, selon les écoles. Ils sont généralement plus élevés lorsqu'ils sont financés dans le cadre d'un dispositif de formation (Congé Individuel de Formation) ou par un employeur. Certaines écoles, de statut public, sont gratuites. Il faut ajouter au coût pédagogique, celui des livres, des tenues obligatoires lors des stages, de l'hébergement, etc.
- **Le taux de réussite** au diplôme d'État est en moyenne de 90 % sur le territoire national mais certains IFAS affichent jusqu'à 100 % de réussite.
- **Le nombre de candidats aux épreuves de sélection** : certaines écoles sont très prisées et croulent sous les candidatures alors que d'autres ont du mal à remplir leur promotion. En effet, le rapport entre le nombre de candidats et le nombre de places disponibles est plus faible dans les départements plus ruraux et les villes de moindre importance. Vous aurez donc mathématiquement plus de chances de réussir si vous optez pour les instituts de formation les moins disputés. Par ailleurs, depuis plusieurs années, les candidatures aux écoles d'aides-soignants sont en baisse.
- **Les prestations de logement et de restauration** proposées par le centre de formation, pour faciliter la vie étudiante.

3 Comment s'inscrire à la sélection ?



À noter

N'hésitez pas à consulter le livret d'accueil et le règlement intérieur des IFAS susceptibles de vous intéresser. Ces documents contiennent beaucoup d'informations utiles.

L'inscription se fait directement sur le site de chaque IFAS où vous voulez postuler. Tu dois suivre exactement la procédure indiquée par chaque école.

– Comment ça se passe ?

La préinscription en ligne est désormais la norme.

Les IFAS n'envoient plus de dossier par courrier ou téléphone.

Vous remplissez votre dossier en ligne et vous ajoutez les pièces demandées (téléchargement, e-mail ou courrier selon l'école).

Une fois ton dossier validé, vous recevez un e-mail de confirmation.

– Important :

Tout dossier incomplet est refusé.

Conservez une trace de chaque inscription (formulaire, pièces envoyées, e-mails), cela sera utile en cas de difficulté.

4 Quand s'inscrire à la sélection ?

Les étudiants de terminale des baccalauréats SAPAT et ASSP peuvent se présenter à la sélection d'entrée des IFAS. En cas d'admission en cursus partiel, ils devront fournir un justificatif de l'obtention du baccalauréat afin de valider définitivement leur inscription. Tous les candidats doivent respecter strictement les dates d'inscription indiquées sur les sites des IFAS. Notez-les dans un planning pour ne rien oublier.

Il est possible de s'inscrire dans plusieurs IFAS. Toutefois, il faut étudier très attentivement les dates de l'épreuve d'admission qui sont souvent identiques au sein d'une même région administrative.

5 Comment connaître les dates des sélections ?

Il n'y a pas de concours national : chaque IFAS ou regroupement d'IFAS organise son propre concours. Consultez les sites Internet des IFAS dans lesquels vous êtes susceptible de postuler pour connaître le calendrier des épreuves de sélection.

6 Quel est le processus de sélection ?

Le processus comprend deux temps : une sélection sur dossier et un oral d'admission.

SÉLECTION SUR DOSSIER

➡ Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant :

- une fiche de pré-inscription complétée et signée ;
- une pièce d'identité ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- un curriculum vitae ;
- un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (2 pages maximum) ;
- selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.

Le candidat peut également joindre tout justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

L'ensemble du dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.

Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

ORAL D'ADMISSION

Les candidats sélectionnés participent à une **épreuve orale d'admission** qui consiste en un **entretien d'une durée de 15 à 20 minutes** maximum.

L'épreuve doit permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat ainsi que son projet professionnel. Une note inférieure à la moyenne est éliminatoire.

Sont admis les candidats possédant les connaissances et les aptitudes suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux.

7 Quelles sont les connaissances et aptitudes attendues pour suivre la formation ?

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant définit une liste d'attendus nationaux chez les futurs étudiants et les critères de sélection associés.

Il s'agit de connaissances et d'aptitudes indispensables pour réussir la formation envisagée, quel que soit l'institut de formation organisateur de la sélection.